



## Rôle de l'OMD dans la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation du commerce

### 1. Introduction

L'OMD représente 179 administrations des douanes dans le monde, assurant 98 % du commerce international. En tant que centre mondial de l'expertise douanière, l'OMD est la seule organisation intergouvernementale disposant de compétences en matière douanière et pouvant se considérer à juste titre comme la porte-parole de la communauté douanière internationale. L'OMD soutient depuis longtemps la conclusion d'un Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE).

Juste après la conclusion de l'AFE, adopté lors de la 9<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est déroulée à Bali (Indonésie), la Commission de politique générale a adopté la Résolution de Dublin durant sa réunion de décembre 2013. D'après la Résolution, l'OMD s'engage à contribuer à une mise en œuvre efficace de l'AFE, à aider ses Membres à définir leurs besoins et leurs priorités et à assurer l'assistance technique/le renforcement des capacités en collaboration avec d'autres organisations internationales et donateurs.

L'AFE de l'OMC traite de thèmes liés à la douane dans sa quasi-totalité mais il envisage la coopération avec d'autres organismes. La douane est un organisme gouvernemental central pour la mise en œuvre de l'AFE en collaboration avec d'autres organismes frontaliers. L'OMD, qui est forte de plusieurs décennies d'expérience dans l'élaboration et l'application de normes douanières à l'échelon mondial, constitue une source importante d'expertise. À travers l'apport de ses normes et de son assistance technique, elle contribuera à une mise en œuvre uniforme de l'AFE dans le monde.

### 2. Coopération avec l'OMC

L'OMD et l'OMC coopèrent ensemble depuis bien longtemps. Par exemple, l'OMD gère les comités techniques de deux importants accords de l'OMC, à savoir l'Accord sur l'évaluation en douane et celui sur les règles d'origine. S'agissant de facilitation des échanges, l'OMD est une organisation dite de l'Annexe D<sup>1</sup> qui soutient activement, depuis le début, la conclusion de l'AFE.

L'OMD soutient notamment l'élaboration du Guide d'auto-évaluation sur l'AFE de l'OMC, utilisé par les Membres de l'OMC pour classer leur niveau d'engagement dans différentes catégories. À cet égard, l'OMD a organisé au siège de l'OMD en 2014, en coopération avec le Secrétariat de l'OMC, une formation sur le Guide d'autoévaluation destinée aux administrations douanières. Cette formation a regroupé de nombreux participants. L'OMD a en outre participé activement aux missions de l'OMC concernant l'évaluation des besoins. Par ailleurs, l'OMD a créé à l'attention des Membres de l'OMD des indicateurs de performance pour l'AFE, indicateurs que ses Membres utilisent lors de leurs évaluations annuelles des besoins en matière d'assistance technique/de renforcement des capacités.

---

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> août 2004, le Conseil général de l'OMC a adopté une Décision concernant le programme de travail du Cycle de Doha. L'Annexe D de cette Décision porte sur les modalités des négociations relatives à la facilitation des échanges. Ces modalités reconnaissent l'importance d'un soutien sous la forme d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités pour permettre aux pays en développement et aux pays les moins développés de participer pleinement aux négociations et d'en tirer profit. À cet égard, certaines organisations internationales concernées (notamment le FMI, l'OCDE, la CNUCED, la Banque mondiale et l'OMD), soucieuses de rendre l'assistance technique et le renforcement des capacités plus efficaces et plus opérationnels, tout en garantissant une meilleure cohérence, ont été invitées à travailler en collaboration. Ces organisations internationales sont mentionnées en tant qu'« Organisations de l'Annexe D ».

### 3. Coopération avec d'autres organisations internationales

L'OMD a renforcé sa coopération avec d'autres organisations internationales, et notamment d'autres organisations de l'Annexe D. Par exemple, l'OMD et la CNUCED ont conclu en avril 2013 un Protocole d'accord qui marque une avancée dans l'approche de mesure des performances utilisée par l'OMD dans le cadre d'un processus de réforme et de modernisation. L'OMD et la CNUCED se sont appuyées sur le succès des contrats de performance et de SYDONIA au Cameroun et au Togo et elles ont décidé de créer des « Indicateurs mondiaux de performance du logiciel SYDONIA », afin de contribuer aux capacités opérationnelles des Membres de l'OMD.

L'OMD coopère avec des organisations et des entités internationales qui fixent des normes pour d'autres organismes chargés de la réglementation aux frontières, comme par exemple le Codex Alimentarius, le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation mondiale de la santé animale – qui sont les seuls organismes de normalisation reconnus aux termes de l'Accord sanitaire et phytosanitaire de l'OMC. L'OMD a conclu plusieurs protocoles d'accord avec des organisations internationales représentant les intérêts d'autres organismes transfrontières de réglementation et ce, afin de mettre en place une plate-forme concrète pour le partage des informations, le renforcement de la collaboration mutuelle, l'approfondissement des recherches et la création d'une base utile de connaissances.

### 4. Outils et Instruments

Désireuse de répondre aux besoins des Membres en matière de facilitation des échanges, l'OMD a élaboré de nombreux instruments et outils à cet égard, comme par exemple la Convention de Kyoto révisée (CKR), le Cadre de normes SAFE, le Recueil sur le guichet unique, l'Etude sur le temps nécessaire pour la mainlevée (TRS) et le Modèle de données de l'OMD. Les instruments et outils de l'OMD couvrent la totalité des dispositions de l'AFE de l'OMC liées à la douane.

S'agissant de la mise en œuvre de l'AFE, les Membres de l'OMD ont fait part de leurs préoccupations quant aux risques d'une approche non normalisée conduisant à des pratiques divergentes de mise en œuvre. C'est là qu'interviennent les instruments et les outils de l'OMD. Ils permettent une mise en œuvre plus harmonisée, reposant sur l'utilisation de normes admises à l'échelon mondial, condition préalable à une facilitation accrue des échanges.

L'OMD continue d'affiner les outils existants et d'en créer de nouveaux afin d'aider les douanes à appliquer l'AFE de l'OMC. Par exemple, l'OMD a récemment révisé le Recueil sur les OEA en réponse à l'AFE. La révision du Recueil sur le guichet unique est en cours de réalisation et devrait arriver à son terme à la fin de cette année. Plusieurs nouveaux outils, comme les Directives sur les partenariats douane-entreprises, le Modèle de liste de contrôle du point de vue des entreprises à l'attention des PME, une version revue et plus complète du Recueil sur la gestion coordonnée des frontières (GCF) et un Manuel sur le Transit sont en cours d'élaboration au sein de l'OMD. Tous les outils et instruments contribueront à une application efficace et uniforme de l'AFE.

Sur son site Web, l'OMD a lancé un [Guide de mise en œuvre de l'AFE](http://www.wcoomd.org/fr/topics/wco-implementing-the-wto-atf/atf.aspx), afin de contribuer aux efforts d'application de l'AFE consentis par les Membres de l'OMD. Le Guide indique en quoi sont pertinents les instruments et outils de l'OMD tels que la CKR pour mettre en œuvre l'AFE. Le Guide sera régulièrement actualisé et une version en français devrait bientôt voir le jour. Il peut être consulté à l'adresse suivante <http://www.wcoomd.org/fr/topics/wco-implementing-the-wto-atf/atf.aspx>.

## 5. Ressources humaines – des experts agréés de qualité

L'OMD dispose d'un réservoir de plus de 400 experts agréés provenant de diverses administrations des douanes et susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de l'AFE. L'OMD et ses Membres ont des experts dans tous les domaines nécessaires, et notamment en ce qui concerne la TI, le guichet unique, les contrôles a posteriori, les décisions préalables, les opérateurs économiques agréés, la CKR, la TRS, la gestion des risques et la modernisation douanière.

Les experts sont des fonctionnaires douaniers en activité provenant des administrations nationales des douanes. Ils sont en mesure de proposer des solutions concrètes sur la base des expériences et des pratiques nationales les plus courantes. Ils présentent un niveau approfondi de savoirs et d'expérience et connaissent les instruments et outils de l'OMD. Les experts sont sélectionnés dans l'ensemble des régions OMD et s'expriment dans différentes langues.

## 6. Assistance technique/Renforcement des capacités pour la facilitation des échanges

L'objectif général de l'assistance technique/ du renforcement des capacités de l'OMD consiste à fournir aux administrations Membres un soutien stratégique et technique ainsi qu'une aide à la mise en œuvre de leurs mesures respectives de réforme et de modernisation. L'OMD a adopté une approche large en matière de développement organisationnel et elle offre son assistance pour l'application des normes et outils internationaux qu'elle a élaborés ainsi que pour la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière d'administration douanière .

Le soutien de l'OMD se répartit sur trois phases, à savoir le diagnostic/l'évaluation des besoins, la planification stratégique et la mise en œuvre et la surveillance/ mesure des performances.

Dans divers domaines de la facilitation des échanges, et notamment s'agissant de la gestion des risques, de l'étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée et du guichet unique, l'OMD a organisé depuis l'an dernier plus de 40 ateliers/séminaires en coopération avec les Membres et institutions donatrices.

### **Exemple d'assistance technique/de renforcement des capacités -Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée dans la Communauté d'Afrique de l'Est**

Une Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée a été réalisée dans un couloir nord de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Elle repose sur la nécessité de mesurer à l'échelon régional la performance d'un couloir international. Avec le soutien technique de l'OMD et en s'appuyant sur le Guide de l'OMD relatif à la TRS, les Membres de la CAE ont effectué la TRS dans une partie d'un couloir situé au nord, partie qui va du port maritime de Mombasa (Kenya) à un bureau intérieur des douanes de Kampala (Ouganda).

Ils ont ainsi découvert des goulets d'étranglement empêchant une circulation fluide du fret, par exemple au niveau du dépôt de la déclaration douanière, des infrastructures, des interfaces du système et des heures ouvrées des organismes gouvernementaux. Des recommandations ont été adoptées afin d'améliorer ces aspects.

Sur la base des résultats du projet pilote de TRS, le Secrétariat de la CAE a lancé en mars 2014, avec l'ensemble des États Membres de la CAE et avec le soutien de l'OMD, une TRS internationale TRS dans le couloir central partant de Dar-es-Salaam (Tanzanie) et allant à Kigali (Rwanda) et Bujumbura (Burundi).

## 7. Coopération avec les donateurs

L'OMD bénéficie depuis de nombreuses années du soutien de plusieurs gouvernements et organismes de développement afin de financer divers programmes et projets d'assistance technique et de renforcement des capacités. Au fil du temps, l'OMD a mis en place plusieurs dispositifs qui permettent aux partenaires du développement et aux organisations donatrices de confier des fonds à l'OMD. Celle-ci est ainsi en mesure de répondre favorablement aux nombreux besoins d'assistance que manifestent les administrations douanières dans le monde.

A ce jour, l'OMD utilise différents types de projets financés par les donateurs. Ces fonds sont destinés à la mise en œuvre d'un projet pour lequel un ensemble de résultats attendus ont été préalablement définis dans une région, une sous-région ou des pays spécifiques. L'OMD dispose d'une expérience approfondie dans la gestion de ces projets et elle applique des principes de gestion reposant sur les résultats. Actuellement, l'OMD gère plusieurs projets qui fonctionnent sur ce mode et sont financées par l'Agence suédoise d'aide au développement international (SIDA), la Finlande, le DFID, le département d'État des États-Unis et la Banque mondiale. Pour chaque projet, est établi un Comité directeur composé de représentants des donateurs, des bénéficiaires et de l'OMD. Il sert à favoriser la gouvernance, à surveiller les progrès et à fournir l'assistance technique nécessaire avec toute la souplesse, la rapidité et la régularité requises et ce, en fonction des besoins et des conditions des bénéficiaires et des donateurs.

## 8. Groupe de travail de l'OMD sur l'AFE

Lors de la réunion de Dublin de la Commission de politique générale, il a été décidé de mettre en place un Groupe de travail de l'OMD chargé de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (GT/AFE). Ce Groupe est en liaison avec les comités concernés de l'OMC. Le GT/AFE constitue également une plate-forme pour le partage des expériences des 179 Membres de l'OMD en matière de mise en œuvre de l'AFE, mais aussi pour que les Membres puissent travailler en coordination avec la communauté des donateurs et s'impliquer dans d'autres organisations et entités internationales ainsi qu'auprès du secteur privé. Le GT/AFE est soutenu par des organes de travail existants de l'OMD, organes qu'il est chargé de conseiller. Le GT/AFE permettra aussi d'établir un lien avec le processus de l'OMC.

La 1<sup>ère</sup> réunion du GT/AFE s'est déroulée les 11 et 12 mars 2014. De nombreuses administrations des douanes Membres y ont participé, ainsi que des représentants de ministères des finances, du commerce et des affaires étrangères. L'assemblée était complétée par diverses parties prenantes, dont l'OMC, des organisations internationales représentant d'autres organismes frontaliers, des institutions donatrices et le secteur privé.

Les délégués ont été informés du rôle joué par l'OMD dans la mise en œuvre de l'AFE, des atouts dont dispose l'OMD pour remplir ce rôle, des activités de mise en place de normes découlant des instruments et outils de l'OMD, de la coopération avec les autres organisations internationales, du réseau existant d'experts et de la stratégie de communication de l'OMD sur l'AFE ainsi que de son expertise en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités.